

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 2178

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête sur l'adminis-  
tration générale de l'Hôpital St-Michel

-----oooOooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Ministre de  
la santé:-

QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions  
d'enquêtes (Statuts refondus de Québec 1941, chapitre 9),  
une commission soit instituée pour faire enquête sur l'or-  
ganisation et l'administration de l'Hôpital St-Michel,  
corporation constituée par lettres patentes du 3 décembre  
1956, du point de vue financier, y compris toutes tran-  
sactions avec le Dr. Conrad Lemay ou par son intermédiaire;

QUE cette commission soit tenue de faire rapport  
dans les trois (3) mois des présentes;

QUE cette commission soit aussi tenue de faire  
enquête et rapport sur toute autre question qui pourra  
lui être de temps à autre indiquée par arrêté du lieute-  
nant-gouverneur en conseil;

QUE monsieur Jean Tellier, juge des sessions de  
la paix à Montréal, soit nommé commissaire, et que sa  
rémunération soit fixée à \$100.00 (cent dollars) par jour  
de séance publique ou de délibération avec en outre, ses  
frais de déplacement;

QUE monsieur J. Cléo Guimond, avocat, soit nommé  
secrétaire de ladite commission, et que sa rémunération  
soit fixée à \$30.00 (trente dollars) par jour de séance  
publique ou de délibération avec, en outre, ses frais de  
déplacement;

QUE la rémunération du ou des sténographes atta-  
chés à la commission soit fixée à un dollar et vingt-  
cinq sous (\$1.25) pour chaque page originale de trans-  
cription, ainsi qu'à trente sous (0.30) la page pour les  
deux premières copies et à quinze sous (0.15) la page  
pour les autres copies avec, en outre, un minimum de  
vingt dollars (\$20.00) par séance, au cas d'attente;

QUE la rémunération des commis ou messagers qui  
pourront être employés auprès de ladite commission soit  
fixée respectivement à dix dollars (\$10.00) ou cinq  
dollars (\$5.00) par jour de séance ou de délibération.

Approuvé ce 8e  
jour de novembre, 1961.

*Rue Comte*

*Jean Lesage*

LIEUTENANT-GOUVERNEUR